

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

Membres

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 septembre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207711006

Accorder trois (3) contrats aux firmes Proquip inc. et Les Excavations Payette Ltée pour les services de déneigement clés en main pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour une période de trois (3) saisons hivernales, avec une année de prolongation – Dépense totale de 10 677 291,77\$, taxes incluses (contrats : 8 897 743,14\$ + variations des quantités 1 334 661,47 \$ + contingences 444 887,16\$) – Appel d'offres public 20-18187 - 6 soumissionnaires.

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE207711006

Accorder trois (3) contrats aux firmes Proquip inc. et Les Excavations Payette Ltée pour les services de déneigement clés en main pour l'arrondissement de Saint-Léonard pour une période de trois (3) saisons hivernales, avec une année de prolongation – Dépense totale de 10 677 291,77\$, taxes incluses (contrats : 8 897 743,14\$ + variations des quantités 1 334 661,47 \$+ contingences 444 887,16\$) – Appel d'offres public 20-18187 - 6 soumissionnaires.

À sa séance du 2 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels on observe que:*
 - o *l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 1).*
 - o *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot 3).*

Le 9 septembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la concertation des arrondissements ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires concernant trois contrats pour les services de déneigement clés en main pour l'arrondissement de Saint-Léonard.

Puis, le Service a exposé les détails de la stratégie déployée dans le cadre de cet appel d'offres, d'une durée de 28 jours et lancé en contexte de pandémie, à l'issue duquel six soumissions ont été reçues parmi les 19 entreprises s'étant procuré les documents d'appel d'offres.

Le prix obtenu pour lot 1 est de 20,43% inférieur à l'estimation réalisée à l'interne et de 14,76% globalement pour les trois lots en présence. L'estimation était basée sur les prix

payés par le passé pour des secteurs similaires de l'arrondissement Saint-Léonard et était pondérée pour correspondre à un hiver moyen, en plus d'avoir été actualisée selon l'IPC. En outre, un facteur correctif a été appliqué pour tenir compte du caractère tardif de cet appel d'offres en raison de l'exercice de révision des territoires préalablement requis. En ce qui concerne l'adjudicataire du lot 3, celui-ci a beaucoup d'expérience puisqu'il détient des contrats de déneigement à la Ville depuis l'hiver 1995-1996, et ce, dans plusieurs arrondissements. Il a donc une excellente connaissance du travail et a soumis le meilleur prix.

Dans le cadre de ses délibérations, la Commission retient que le contexte a été favorable à la réception d'un bon nombre de soumissions pour chacun des lots, et ce, malgré la relance tardive des appels d'offres, et ne peut donc que saluer l'obtention d'un juste prix.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources Service de la concertation des arrondissements pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels on observe que:*
 - o *l'écart est de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 1).*
 - o *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (lot 3).*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE207711006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.